

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE**

**4 MAI 2020  
18 H 40**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 4 mai 2020, à 18 h 40, en huis clos, par vidéoconférence, selon les décrets et les arrêtés ministériels.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Chères citoyennes, chers citoyens,

En cette période de pandémie qui nous oblige à fermer les bâtiments municipaux, le conseil municipal vous transmet les procès-verbaux des séances publiques qui se déroulent les premiers lundis de chaque mois. En considération des Arrêtés ministériels et jusqu'à nouvel ordre, ces séances sont tenues à huis clos et à distance.

Nous invitons donc la population à transmettre toute question sur les sujets à l'ordre du jour ou autres sujets concernant l'administration municipale à l'adresse [greffe@ville.varenn.es.qc.ca](mailto:greffe@ville.varenn.es.qc.ca). Nous répondrons à vos questions dans les meilleurs délais pendant les heures normales de bureau.

Le calendrier des séances, les ordres du jour et les procès-verbaux sont disponibles à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Internet de la Ville : [www.ville.varenn.es.qc.ca](http://www.ville.varenn.es.qc.ca). Pour toute information supplémentaire, communiquez avec les Services juridiques et greffe au 450 652-9888, poste 1600.

Le conseil municipal de Varennes demeure à votre service dans tous les quartiers de Varennes.

*Le maire Martin Damphousse confirme l'ajout des sujets ci-après à l'ordre du jour :*

*38. Modification contractuelle – Acquisition annuelle des équipements informatiques*

*39. Acquisition de postes informatiques portables*

*40. Demande au MTQ – Installation d'éclairage sur la route 132*

*41. Avis de motion - Règlement 631-43 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin de modifier la tarification à la rampe de mise à l'eau*

À l'appel des points à l'ordre du jour, le directeur des Services juridiques et greffier fait la lecture des projets de résolutions :

## PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2020-189

### **Approbation procès-verbal Séance générale 6 avril 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 6 avril 2020 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2020-190

### **Approbation procès-verbal Séance spéciale 8 avril 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 8 avril 2020 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

*À la demande du directeur général, le directeur des Services juridiques et greffier précise que le procès-verbal de correction qui suit est déposé en raison d'une erreur de montant pour l'acquisition du véhicule, le contrat ayant été octroyé « taxes incluses » alors que le montant mentionné était « avant taxes ». Par contre, le montant total de la dépense n'est pas affecté, car il était clair au rapport d'accompagnement que le tout était accordé pour un montant total incluant les équipements supplémentaires; le montant accordé pour ces derniers est donc diminué du même montant.*

2020-191

### **Dépôt du procès-verbal de correction Séance générale 6 avril 2020 Résolution 2020-175**

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction concernant la résolution numéro 2020-175.

ADOPTÉE.

*Concernant le point qui suit, M. le conseiller Marc-André Savaria demande que ces listes de comptes soient déposées, autant que possible, la semaine précédente, de façon à donner un temps suffisant à l'analyse de ceux-ci. Un*

message sera transmis en conséquence au service concerné.

*Sur des questions supplémentaires de M. le conseiller Marc-André Savaria, le directeur général précise que les montants visés par le dépôt 37329 continueront d'être payés tant que la modification de zonage à la zone C-220 n'aura pu être menée à bien, suite à la levée de la suspension due à la pandémie, et que l'acte lié aux sommes versées en fidéicommiss par le dépôt 37344 n'a pas encore été signé par le vendeur.*

**2020-192**

### **Approbation des comptes – Avril 2020**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois d'avril 2020 :

**Fonds d'administration :** 810 002.25 \$

Paiement par chèques et dépôt direct portant les numéros 32272 à 37338 et 37345 à 37433, par débit direct, par dépôt direct et paiements électroniques.

Les chèques 34623 et 37411 ont été annulés pour un montant total de 3 105.02 \$.

**Fonds des dépenses en immobilisation :** 1 701 128.38 \$

Paiement par dépôt direct portant les numéros 37266 à 37271, 37339 à 37344 et 37434 à 37438

Paiement par chèques numéros 3276 à 3278 pour un montant de 606.05 \$.

Les chèques 37266, 37267 et 37268 ont été annulés pour un montant total de 276 116.14 \$.

*Certificat du trésorier numéro 3381*

ADOPTÉE.

## **RÈGLEMENTS**

*Sur une question de Mme la conseillère Natalie Parent, le directeur des Services juridiques et greffier résume le projet de règlement RM-VAR-302. Celui-ci est un projet de règlement uniformisé au niveau de la MRC Marguerite-d'Youville, reprenant essentiellement les mêmes règles que celles applicables par le passé sur le territoire. Cependant, afin d'éviter de faire double emploi avec le nouveau règlement provincial sur les chiens, toutes les règles couvrant ces sujets ont été retirées du projet de règlement.*

**A-2020-21**

### **Règlement RM-VAR-302 relatif aux animaux**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement RM-VAR-302 relatif aux animaux.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2020-22**      **Règlement 806-3 modifiant le règlement 806 concernant l'établissement d'un programme de revitalisation du secteur central de Varennes afin d'agrandir le périmètre du secteur éligible au programme**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 806-3 modifiant le règlement 806 concernant l'établissement d'un programme de revitalisation du secteur central de Varennes afin d'agrandir le périmètre du secteur éligible au programme.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

*Sur une intervention de M. le maire Martin Dampousse, le directeur général précise que ce projet de règlement d'emprunt qui suit vise à prévoir l'ensemble des sommes nécessaires pour l'acquisition de tous les immeubles qui ne sont pas propriété de la Ville du côté des numéros civiques impairs du boulevard Marie-Victorin, entre la rue Saint-Eugène et le numéro civique 2049.*

**A-2020-23**      **Règlement 921 décrétant l'acquisition d'immeubles dans le cadre de la revitalisation du centre-ville, la démolition de bâtiments qui y sont situés, la préparation au développement de ces terrains et le versement d'aides à la relocalisation sur le territoire et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 6 000 000 \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 921 décrétant l'acquisition d'immeubles dans le cadre de la revitalisation du centre-ville, la démolition de bâtiments qui y sont situés, la préparation au développement de ces terrains et le versement d'aides à la relocalisation sur le territoire et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 6 000 000 \$ pour en acquitter le coût

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

*Sur une intervention de Mme la conseillère Natalie Parent, le directeur général précise que le règlement 906 comporte bien une taxation de secteur pour les résidents de la zone des travaux en ce qui concerne le gainage de la conduite d'aqueduc.*

**2020-193**      **Règlement 906-1 modifiant le règlement 906 décrétant des travaux de reconstruction partiels avec gainage des rues Geoffrion et Malo et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 050 000 \$ pour en acquitter le coût afin de porter les dépenses et l'emprunt autorisé à 2 550 000 \$**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 906-1 modifiant le règlement 906 décrétant des travaux de reconstruction partiels avec

gainage des rues Geoffrion et Malo et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 050 000 \$ pour en acquitter le coût afin de porter les dépenses et l'emprunt autorisé à 2 550 000 \$.

ADOPTÉE.

**2020-194**

**Règlement 851 « Programme d'aide pour la démolition des bâtiments principaux vétustes »  
Application pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT l'adoption, le 24 avril 2017, du règlement numéro 851 établissant un programme d'aide pour la démolition des bâtiments principaux vétustes ou incompatibles avec leur milieu dans le secteur central de la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce règlement, le conseil municipal doit adopter une résolution pour fixer la période durant laquelle le propriétaire d'un immeuble compris dans le territoire d'application visé par le règlement peut soumettre une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la période de réception des demandes pour la phase 2020 du programme soit échelonnée du 5 mai au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE.

*Sur une question de M. le conseiller Gaétan Marcil, le directeur général précise qu'aucun problème d'odeur n'est pour l'instant constaté aux étangs aérés. Les odeurs détectées pendant la fin de semaine dans le vieux Varennes provenaient probablement du secteur industriel.*

**2020-195**

**Règlement numéro 885-1  
Divers travaux civils dans le secteur des étangs aérés  
Emprunt temporaire  
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 885-1 modifiant le règlement 885 décrétant divers travaux civils dans le secteur des étangs aérés afin de porter les dépenses et l'emprunt autorisé à 5 944 000 \$ a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 6 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant supplémentaire n'excédant pas 1 944 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

2020-196

**Règlement numéro 918  
Mesure d'aide pour la mise aux normes d'installations septiques  
Emprunt temporaire  
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 918 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 50 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 22 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 50 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

2020-197

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-125  
Agrandissement du bâtiment principal  
4370, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-023 du 8 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2019-125 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal sis au 4370, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Plan Design, dossier « 4370, route Marie-Victorin », en date du 25 octobre 2019.

Le bâtiment principal est sis au 4370, route Marie-Victorin, sur le lot 17-5 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone A-316.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2020-198

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-048  
Construction d'un bâtiment accessoire  
3972, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-024 du 8 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2020-048 afin de permettre la construction d'un garage détaché sis au 3972, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Cabanons Fontaine, dossier « garage contemporain # 500 » en date du 18 mars 2020.

Le bâtiment principal est sis au 3972, route Marie-Victorin, sur le lot 27-4 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone A-317.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

*Suite à une question de Mme la conseillère Natalie Parent sur le PIIA no 2020-018, le directeur général mentionne ne pas connaître la réaction du propriétaire quant à la suggestion de modification de la couleur du fond noir. Par contre, il ne s'agit ici que d'une recommandation, pas d'une condition.*

**2020-199**

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-018  
Modification d'enseignes, murale et détachée  
336, boulevard de la Marine**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-025 du 8 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2020-018 afin de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne murale et au remplacement de plexiglass sur l'enseigne détachée sise au 336, boulevard de la Marine, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de David W. Smith, dossier « Qc inc. 2 », en date du 3 mars 2020.

Le conseil recommande toutefois que le fond noir des enseignes soit remplacé par une couleur un peu plus claire afin (gris foncé) d'assurer une meilleure intégration des enseignes de l'ensemble du bâtiment.

Le bâtiment principal est sis au 336, boulevard de la Marine, sur le lot 825 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone C-564.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2020-200**      **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-042**  
**Nouveau bâtiment principal**  
**1470, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-026 du 8 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2020-042 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal sis au 1470, boul. Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Pierre Leclerc, dossier 20-348, en date du 26 mars 2020 et modifiés en date du 1<sup>er</sup> avril 2020.

Le conseil suggère toutefois de remplacer le revêtement en acier corrugué situé sur la façade principale par un revêtement de qualité supérieure.

Le bâtiment principal est sis au 1470, boulevard Lionel-Boulet, sur les lots 282-8, 517-1, 518-4, 518-5 et 519-5 (lot 1150 en cours d'adoption) du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone I-207.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

#### **MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

**2020-201**      **Réhabilitation de conduites aqueduc rues Malo et Geoffrion**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la réhabilitation des conduites aqueduc rues Malo et Geoffrion;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 23 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Foraction inc. pour la réhabilitation des conduites aqueduc rues Malo et Geoffrion au montant de 1 107 000 \$ taxes incluses selon sa soumission du 17 mars 2020.

La dépense est affectée au règlement 906 et est conditionnelle, pour une somme de 500 000 \$ taxes incluses, à l'entrée en vigueur du règlement 906-1.

*Certificat du trésorier numéro 3368-A*

ADOPTÉE.



**2020-202 Resurfaçage des rues Malo et Geoffrion**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le resurfaçage des rues Malo et Geoffrion;

CONSIDÉRANT la réception de six (6) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 23 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Pavage Axion inc. pour le resurfaçage des rues Malo et Geoffrion au montant de 1 433 358.49 \$ taxes incluses selon sa soumission du 17 mars 2020.

La dépense sera financée par le règlement 906.

*Certificat du trésorier numéro 3368-B*

ADOPTÉE.

**2020-203 Travaux de plantation de fleurs annuelles sur divers sites municipaux pour 2020**

CONSIDÉRANT les recherches de prix effectuées;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 26 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de plantation de fleurs annuelles sur divers sites municipaux pour 2020 auprès du fournisseur Paysagiste G.E.B. pour un montant de 32 767.88 \$ taxes incluses, conditionnellement à ce que Paysagistes G.E.B. fasse parvenir un dépôt de garantie sous forme de chèques visé ou de cautionnement d'exécution de 5 % avant le début des travaux, tel que mentionné au point 3 de la Fiche technique de la recherche de prix.

*Certificat du trésorier numéro 3369*

ADOPTÉE.

*Suite à des questions de précision de M. le conseiller Marc-André Savaria sur le point suivant, le directeur général précise que le travail qui sera effectué par l'entreprise Dassylot ne sera qu'un travail de maçonnerie et pas un travail de peinture. De plus, le belvédère installé sur un brise-glace qui est présentement fermé pourra être rouvert à la population lorsque l'eau aura suffisamment baissé.*

**2020-204**

**Reconditionnement de brises-glaces au parc de la Commune  
Autorisation de dépenses au Fonds de parcs et terrains de jeux**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil octroi le contrat pour le reconditionnement des brises-glaces # 2 et # 5 au parc de la Commune à l'entreprise Dassyloi au montant de 43 230.60 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux, à même l'enveloppe de dépense déjà consentie par la résolution 2020-125.

*Certificat du trésorier numéro 3370*

ADOPTÉE.

**2020-205**

**Acquisition d'un camion 10 roues avec équipements**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement et benne quatre saisons;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 16 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, GloboCam (Montréal) inc., pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement et benne quatre saisons, selon sa soumission du 19 mars 2020, pour un montant total de 311 441.98 \$ taxes incluses.

Les dépenses seront financées par le fonds de roulement et seront remboursées sur une période de dix ans à compter de 2021.

*Certificat du trésorier numéro 3379*

ADOPTÉE.

**2020-206**

**Entente relative à une recherche de prix pour l'adjudication d'un contrat d'approvisionnement d'enveloppes  
Autorisation de signature**

ATTENDU l'article 572.1 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU le règlement 876 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le projet d'entente ayant pour but d'accomplir en commun une recherche de prix pour l'approvisionnement regroupé d'enveloppes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente numéro 1611-001-057 relative à une recherche de prix pour l'adjudication d'un contrat d'approvisionnement d'enveloppes, telle entente étant jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

DE DÉLÉGUER les pouvoirs nécessaires à l'exécution de l'entente, soit les pouvoirs d'effectuer une recherche de prix et de conclure un contrat de gré à gré liant la Ville de Varennes envers l'adjudicataire.

ADOPTÉE.

**2020-207 Entente relative à une recherche de prix pour l'adjudication d'un contrat d'approvisionnement de papiers et cartons recyclés  
Autorisation de signature**

ATTENDU l'article 572.1 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU le règlement 876 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis ayant pour but d'accomplir en commun une recherche de prix pour l'approvisionnement regroupé de papiers et cartons recyclés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente numéro 1611-001-058 relative à une recherche de prix pour l'adjudication d'un contrat d'approvisionnement de papiers et cartons recyclés, telle entente étant jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

DE DÉLÉGUER les pouvoirs nécessaires à l'exécution de l'entente, soit les pouvoirs d'effectuer une recherche de prix et de conclure un contrat de gré à gré liant la Ville de Varennes envers l'adjudicataire.

ADOPTÉE.

**2020-208 Mandat relatif à l'acquisition d'un système de radiocommunication**

CONSIDÉRANT le Projet de déploiement d'un système de radiocommunication couvrant tout le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC), ci-après (Projet);

ATTENDU que la MRC a formulé une demande d'aide financière au Programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale, et ce, en lien avec le Projet;

CONSIDÉRANT que l'entente intervenue entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC dans le cadre de l'aide financière octroyée;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public doit être effectué dans le cadre de la réalisation du Projet;

CONSIDÉRANT que la MRC détient les ressources nécessaires pour effectuer ledit appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le mandat ainsi que tout document destiné à donner plein effet à la présente résolution; tel mandat est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2020-209**

**Modification contractuelle – Items optionnels, avenants et crédits – Nouveaux ateliers municipaux**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 1 102 675.11 \$ taxes incluses pour l'exercice des options, des avenants et des crédits à l'entreprise Construction Sorel Ltée (CSL). Cette modification se compose des items suivants :

- Exercice des options aux devis – 885 187.60 \$ plus taxes;
- Avenants – 89 799.31 \$ plus taxes;
- Crédits – (15 930.50 \$ plus taxes).

Un montant de 30 921.65 \$ taxes incluses sera financé par le règlement 878 et un montant de 1 071 753.46 \$ taxes incluses sera financé par le règlement 885.

*Certificat du trésorier numéro 3378*

ADOPTÉE.

*Sur une question de précision de M. le conseiller Marc-André Savaria concernant le point qui suit, le directeur général précise que ces travaux sont effectués suite aux travaux de base du terrain réalisés par un autre*

*entrepreneur. Ce dernier a d'ailleurs exécuté ses travaux ce printemps, avant l'arrêt des travaux par décret du gouvernement.*

**2020-210 Aménagement d'un terrain de baseball synthétique – parc du Pré-Vert terrain B**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'aménagement d'un terrain de baseball synthétique – parc du Pré-Vert terrain B;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation des Services récréatifs et communautaires en date du 29 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Équipe Rochon inc., pour l'aménagement d'un terrain de baseball synthétique au parc du Pré-Vert (terrain B) au parc du Pré-Vert, selon sa soumission du 14 avril 2020, pour un montant total de 194 850.73 \$ taxes incluses.

La dépense sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

*Certificat du trésorier numéro 3382*

ADOPTÉE.

**2020-211 Étude de foresterie urbaine**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 31 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER l'octroi du contrat pour l'étude de foresterie urbaine sur deux années, à Éco2Urb, au montant de 53 548.09 \$ taxes incluses.

La dépense pour l'année 2020, au montant de 22 640.18 \$, sera financée par le fonds vert.

*Certificat du trésorier numéro 3376*

ADOPTÉE.

*Le directeur général précise aux membres du conseil que le mandat qui suit est octroyé afin d'effectuer temporairement le travail d'une ressource qui devait être engagée. En effet, le processus de sélection en période de confinement comporte trop d'inconnus pour être risqué. Le processus d'embauche sera entrepris suite à la levée des mesures liées à la pandémie.*

**2020-212 Services professionnels informatiques**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général en date du 30 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le mandat de services professionnels informatiques d'un conseiller technique pour une quantité de 945 heures à la firme Trilogie pour un montant de 47 250 \$ plus taxes. La dépense est conditionnelle à l'acceptation du transfert budgétaire.

*Certificat du trésorier numéro 3384*

ADOPTÉE.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

*Le directeur général rappelle aux membres du conseil que les trois points qui suivent concernent le réaménagement de l'emprise de servitude de pipeline à proximité de l'intersection du boulevard de la Marine et de la voie ferrée.*

**2020-213 Promesse de vente d'immeuble – Lot 6 367 361 – Massi Immobilier  
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse de vente d'immeuble à intervenir entre Massi immobilier inc. et la Ville de Varennes et tout acte de vente en découlant; telle promesse est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2020-214 Entente de financement pour l'aménagement d'installations récréatives et sportives extérieures  
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes l'entente de financement pour l'aménagement d'installations récréatives et sportives extérieures à intervenir entre École trilingue vision Varennes et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

*Certificat du trésorier numéro 3377*

ADOPTÉE.

**2020-215 Convention d'emphytéose – Lot 6 367 360  
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes la convention d'emphytéose à intervenir entre École trilingue vision Varennes et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

*En ce qui concerne le point qui suit, le directeur général rappelle aux membres du conseil que la subvention obtenue du ministère de la Sécurité publique permettra la présence sur le terrain, à compter de la semaine prochaine, de trois (3) travailleurs de rue estivaux qui pourront intervenir auprès des adolescents sur le territoire. Ils pourront notamment intervenir pour faire appliquer les principes de distanciation sociale.*

**2020-216 Versement des subventions à la Maison des jeunes de Varennes**

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 28 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes autorise le versement des subventions à la Maison des jeunes de Varennes au montant de 90 500 \$ composées des éléments suivants :

- subvention de fonctionnement annuel de 40 000 \$;
- subvention programme sports et loisirs de 3 000 \$;
- subvention programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité au montant de 47 500 \$.

*Certificat du trésorier numéro 3383*

ADOPTÉE.

*Sur une question de M. le conseiller Marc-André Savaria, M. le maire Martin Damphousse précise que la demande qui suit à la CPTAQ se fait en parallèle avec le processus de modification règlementaire présentement suspendu en raison des arrêtés ministériels.*

**2020-217 Appui de la Ville de Varennes  
Demande à la CPTAQ  
Utilisation autre qu'à des fins agricoles – lots 13P, 14P, 16P, 17P et 21P**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles des lots 13P, 14P, 16P, 17P et 21P pour l'ajout d'usages additionnels;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ requière un appui de la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes appuie la demande d'autorisation afin de permettre l'utilisation des lots 13P, 14P, 16P, 17P et 21P, de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères, à des fins autres qu'agricoles pour l'ajout d'usages additionnels;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes confirme qu'aucun espace approprié n'est disponible ailleurs sur le territoire de la Ville de Varennes et hors de la zone agricole ne pourrait satisfaire la demande;

La présente résolution est motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles dont copie sont en annexe A de la présente comme si au long récités;

La présente démarche est en conformité à la réglementation d'urbanisme tel qu'en court de modification et au schéma d'aménagement de la MRC Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE.

*Sur une question de précision de M. le conseiller Marc-André Savaria concernant le moment où sera transmise la liste concernée par la résolution qui suit afin de permettre le début des appels, le directeur des Services juridiques et greffier précise qu'elle sera transmise suite à la signature de l'engagement de confidentialité et de remise.*

**2020-218**

### **Période de pandémie – Utilisation de la liste électorale**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'exercice de ses attributions, la Ville peut utiliser les renseignements contenus dans une liste électorale, pour autant qu'elle prenne des mesures de sécurité adéquates pour assurer le caractère confidentiel de ces renseignements;

CONSIDÉRANT l'actuelle pandémie et la nécessité de pouvoir contacter les personnes les plus à risque (70 ans et plus) pour communiquer les directives prises par le gouvernement pour limiter la propagation de la COVID-19, dans le cas où ces directives semblent incomprises, et pour la mise en place de services d'aide destinés à soutenir les citoyens vulnérables;

CONSIDÉRANT que la liste électorale pourra permettre d'identifier les personnes de 70 ans et plus parmi celles qui ont donné à la ville l'autorisation de communiquer avec elles par le système *Citoyens avertis*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes autorise les personnes mentionnées en annexe 1 des présentes à avoir accès à la liste électorale pour constituer une liste d'appel et pour contacter les personnes qui y sont inscrites.

QUE chaque personne, avant de recevoir ladite liste, doit signer les



engagements de confidentialité et de remise de toutes les copies de la liste jointe en annexe 2 des présentes.

ADOPTÉE.

*Concernant le point suivant, le directeur général précise que le service de prêt personnalisé sans contact a déjà permis le prêt de près de 400 documents. Les employés de la bibliothèque sont d'ailleurs fort heureux de pouvoir contribuer au mieux-être de la population. Sur une question de précision de Mme la conseillère Brigitte Collin, le directeur général précise que peu de livraisons de documents ont eu lieu pour l'instant.*

**2020-219 Mise en place d'un service de prêt de documents personnalisé et sans contact – Bibliothèque de Varennes**

CONSIDÉRANT le présent état d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de penser aussi à la santé mentale de la population;

CONSIDÉRANT les consignes de distanciations sociales;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes peut désigner comme service prioritaire toute portion de ses ressources qui sont jugées essentielles;

CONSIDÉRANT que le Service des arts, culture et bibliothèque a élaboré un service de prêt de documents personnalisé et sans contact qui respecte les consignes de distanciation sociale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉSIGNER comme prioritaire le service de prêt de documents personnalisé et sans contacts à la bibliothèque de Varennes, tel qu'élaboré par le Service des arts, culture et bibliothèque.

ADOPTÉE.

**2020-220 Notion de « rassemblements » au sens de la résolution 2020-188**

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle causée par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT le règlement 661-5 modifiant le règlement 661 concernant la sécurité, la paix & l'ordre afin de modifier les dispositions en matière d'entrave et prévoir une disposition relative aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-188 adoptée par le conseil municipal lors de la séance spéciale du 8 avril 2020 interdisant les rassemblements sur le territoire;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 émis par le gouvernement du Québec interdisant tout rassemblement intérieur ou extérieur sauf :

- si le rassemblement est requis dans un milieu de travail, pour l'exercice

d'une activité qui n'est pas visée par une suspension prévue par décret ou arrêté;

- si le rassemblement est requis pour obtenir un service ou un bien d'une personne, d'un établissement, d'une entreprise ou d'un autre organisme dont les activités ne sont pas suspendues par décret ou arrêté, ou pour offrir un service ou un bien à l'un de ceux-ci;
- dans un moyen de transport;
- dans le cas d'un rassemblement extérieur, dans l'une des situations suivantes :
  - a) si les personnes rassemblées sont des occupants d'une même résidence privée ou de ce qui en tient lieu;
  - b) si une personne reçoit d'une autre personne un service ou son soutien;
  - c) si une distance minimale de deux mètres est maintenue entre les personnes rassemblées;
- dans une résidence privée ou dans ce qui en tient lieu, entre ses occupants et toute autre personne leur offrant un service ou dont le soutien est requis;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de viser la plus grande cohérence possible entre des mesures à être prises par les municipalités et celles prises par le gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la notion de « rassemblement », au sens de la résolution 2020-188, soit interprétée en cohérence avec les décrets émis par le gouvernement du Québec dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

ADOPTÉE.

*Sur une intervention de Mme la conseillère Natalie Parent, le directeur général précise que la limite de crédit accordée à chaque directeur à la résolution qui suit correspond exactement au montant des autorisations de dépenses prévues au règlement 877.*

**2020-221**

### **Cartes de crédit et augmentation des limites**

CONSIDÉRANT que les cartes de crédit constituent un moyen de paiement à privilégier pour plusieurs situations;

Considérant la recommandation du directeur du Service des finances et trésorier en date du 21 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes autorise l'émission de nouvelles cartes de crédit et l'augmentation de la limite pour certaines autres de la façon suivante :

<b>Détenteurs</b>	<b>Limite</b>
Directrice générale adjointe	5 000 \$
Directeur du Service des travaux publics	5 000 \$

Directrice du Service art, culture et bibliothèque	5 000 \$
Directeur du Service des finances et trésorier	5 000 \$
Directeur du Service de sécurité incendie	5 000 \$
Directrice des ressources humaines	5 000 \$
Directeur des Services juridiques et greffier	5 000 \$
Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement	5 000 \$
Directeur du Service du génie	5 000 \$
Directeur du Service des communications	5 000 \$
Directrice des Services récréatifs et communautaires	5 000 \$
Lieutenants Service de sécurité incendie	1 000 \$

ADOPTÉE.

*Sur une intervention de Mme la conseillère Natalie Parent relativement au mouvement de personnel, une attention particulière sera apportée afin que soit indiqué la municipalité de résidence des employés mentionnés. Elle convient toutefois que cette mention n'est pas nécessaire pour les cas de mises-à-pieds.*

*Sur une question de Mme la conseillère Brigitte Collin, le directeur général explique la procédure de remplacement du directeur du Service de sécurité incendie pendant son affectation aux liaisons en période de pandémie.*

**2020-222**

**Mouvement du personnel  
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2020-05 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 29 avril 2020.

ADOPTÉE.

**2020-223**

**Modification contractuelle – Acquisition annuelle des équipements informatiques**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-120 adoptée par le conseil lors de la séance générale tenue le 9 mars dernier;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin de retirer l'acquisition de 26 ordinateurs au montant de 28 092.55 \$ avant taxes, diminuant ainsi le montant du contrat à 18 266.23 \$ avant taxes de Hypertec Systèmes inc.

ADOPTÉE.

**2020-224 Acquisition de postes informatiques portables**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général en date du 1<sup>er</sup> mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition de 36 postes informatiques portables à Hypertec Système inc. au montant de 70 019.78 \$ taxes incluses.

*Certificat du trésorier numéro 3385*

ADOPTÉE.

**2020-225 Demande au MTQ – Installation d'éclairage sur la route 132**

CONSIDÉRANT que la portion de la route 132 située entre son intersection avec la route 229 à Varennes et celle avec la rue de Montbrun à Boucherville ne dispose pas d'éclairage, sauf à son intersection avec le chemin du Général-Vanier;

CONSIDÉRANT les demandes de citoyens pour l'installation d'un tel éclairage;

CONSIDÉRANT que l'installation d'éclairage sur ce tronçon permettrait d'améliorer la sécurité des usagers de la route;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De transmettre une requête au Ministère des Transports d'installer un éclairage sur la route 132, entre son intersection avec la route 229 à Varennes et celle avec la rue de Montbrun à Boucherville.

ADOPTÉE.

**A-2020-24 Règlement 631-43 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin de modifier la tarification à la rampe de mise à l'eau**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Geneviève Labrecque

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-43 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin de modifier la tarification à la rampe de mise à l'eau.

#### PAROLE AUX CONSEILLERS

Les membres du conseil municipal saluent les Varennois qui ont su s'adapter à la situation dans la solidarité et le respect des consignes mise en place par la Santé publique. Merci à tous les bénévoles, donateurs et généreux citoyens qui démontrent un dévouement exemplaire à l'égard des gens vulnérables, des soignants, des aînés et des familles. Les élus vous transmettent leurs meilleurs vœux de santé et ont bien hâte de vous retrouver dans nos espaces publics ou nos nombreux parcs.

Le conseil municipal de Varennes

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 19 h 23.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

---

Martin Damphousse

---

Me Marc Giard, OMA